

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2021-04-12

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 12 avril 2021 par visioconférence

SONT PRÉSENTS les conseillères mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine

EST ABSENT : M. Martin Primeau, maire

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire suppléant Monsieur Jacques Bogenez

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Kyanne Ste-Marie, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance du conseil à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mars 2021
5. Adoption du procès-verbal du 9 mars 2021
6. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2021
7. Période de questions
8. Règlement 2021-04 prévention incendie – adoption
9. Règlement 2021-05 moules zébrées – adoption
10. Règlement 2021-06 droit supplétif - avis de motion
11. Règlement 2021-06 droit supplétif - dépôt
12. Entente loisirs North Hatley – facturation 2020
13. Régie du parc Massawippi - règlement d'emprunt
14. Régie incendie Memphrémagog Est – règlement d'emprunt
15. Régie de Coaticook - règlement d'emprunt 2021-001
16. Régie de Coaticook et Ville de Magog
17. Programme d'aide à la voirie locale – entretien
18. Nomination de la patrouille nautique
19. PIIA - 61, rue des Méandres – résidence unifamiliale
20. PIIA - 36, chemin de l'Auberge – bâtiment accessoire
21. PIIA - 129, rue des Méandres – résidence unifamiliale
22. Abat-poussière liquide 2021
23. Abat-poussière flocons 2021
24. Remboursements applicables au camp de jour
25. Offre d'achat lot 4 030 145
26. Demande de changement de zonage - 4745 chemin Capelton
27. Adoption des comptes à payer
28. Correspondance
29. Divers
30. Clôture de la séance

21-04-12.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant constate le quorum à 19 h 23 et déclare la séance ouverte.

21-04-12.02

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité du Canton de Hatley siège en séance ordinaire ce 12 avril 2021 par visioconférence.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et son plus récent renouvellement par le décret 525-2021 du 7 avril 2021, en vigueur jusqu'au 16 avril 2021;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire sont établies par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

D'AUTORISER l'enregistrement vidéo de la séance du conseil ainsi que sa diffusion sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MARS 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 1^{er} mars 2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 9 mars 2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 6 avril 2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.07

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-04-12.08

RÈGLEMENT 2021-04 PRÉVENTION INCENDIE – ADOPTION

ATTENDU QU'un avis de motion du *Règlement 2021-04 uniformisé sur la prévention des incendies* a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 1^{er} mars 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU

DE SURSEOIR à l'adoption du *Règlement 2021-04 uniformisé sur la prévention des incendies.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.09

RÈGLEMENT 2021-05 MOULES ZÉBRÉES – ADOPTION

ATTENDU QU'un avis de motion du *Règlement 2021-05 amendant le règlement 2014-18 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes* a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 9 mars 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement 2021-05 amendant le règlement 2014-18 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.10

RÈGLEMENT 2021-06 DROIT SUPPLÉTIF - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par **Sylvie Cassar** que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2021-06 prévoyant un droit supplétif aux droits de mutation.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

21-04-12.11

RÈGLEMENT 2021-06 DROIT SUPPLÉTIF - DÉPÔT

Conformément à l'article 445 du Code municipal **Sylvie Cassar** dépose le projet de Règlement 2021-06 prévoyant un droit supplétif aux droits de mutation.

Une copie du projet peut être obtenue en contactant le bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité.

21-04-12.12

ENTENTE LOISIRS NORTH HATLEY – FACTURATION 2020

ATTENDU l'entente intermunicipale relative au développement et à la prestation de l'offre de services de loisirs sur les territoires du Canton de Hatley et du village de North Hatley;

ATTENDU les redditions de comptes illustrant les déficits relatifs à l'entente pour 2020, comme suit :

	Déficit	50%
North Hatley	49 667 \$	24 833 \$
Canton de Hatley	8 536 \$	4 268 \$
Différence		20 565 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de 20 565 \$ à la municipalité du village de North Hatley à la réception de la facture et, s'il y a lieu, des pièces justificatives.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.13

RÉGIE DU PARC MASSAWIPPI - RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a adopté le Règlement 2021-01 relatif à une dépense n'excédant pas cinq cent mille dollars (500 000 \$) pour la construction de bâtiments utilitaires, l'achat de quais et d'autres équipements pour le terrain aménagé, lot n° 4 247 651 situé dans la municipalité d'Ayer's Cliff;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité du Canton de Hatley sur 500 000 \$ est estimée à 20 % ou 100 000 \$ et que la période d'amortissement du prêt est de 5 à 25 ans selon les investissements;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE ET RÉSOLU

D'APPROUVER le Règlement 2021-01 de la Régie du Parc Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.14

RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST - RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est a adopté le Règlement 2021-01 autorisant une dépense n'excédant pas la somme de sept cent quarante-sept mille (747 000 \$) relatif à l'acquisition d'appareils respiratoires, de véhicules de services, d'habits de combats, de la mise à jour du compresseur à air de la caserne 1 et de la mise à niveau du système de communication;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité du Canton de Hatley sur 747 000 \$ est estimée à 13,54% ou 101 136 \$ et que la période d'amortissement du prêt est de 10 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

D'APPROUVER le Règlement 2021-01 de la Régie incendie Memphrémagog Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.15

RÉGIE DE COATICOOK - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-001

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a adopté le Règlement d'emprunt 2021-001 relatif aux travaux de mise à niveau de la capacité de l'usine de traitement des eaux de lixiviation pour un montant maximal de 5 700 180 \$;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie et favorable à ces investissements;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

D'APPROUVER le Règlement 2021-001 de la Régie de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.16

RÉGIE DE COATICOOK ET VILLE DE MAGOG

ATTENDU QUE la Ville de Magog a indiqué par résolution le 15 février dernier qu'elle exerçait, dans le délai applicable, son avis de non-renouvellement de son adhésion à l'entente de la Régie intermunicipale de

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) en vigueur, avis transmis aux 19 autres municipalités;

ATTENDU QUE les discussions menées entre des représentants de la RIGDSC et la Ville de Magog ont permis d'échanger sur les motifs ayant conduit la Ville de Magog à donner cet avis;

ATTENDU QU'en conclusion de ces discussions, la Ville de Magog se dit prête à revoir sa position et à demeurer membre de la Régie si des changements étaient apportés aux règles actuelles de la Régie;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie avait déjà amorcé une révision de l'entente actuelle de la Régie et qu'il est opportun d'accélérer cette révision qui permettrait à la Ville de Magog de demeurer membre de la Régie;

ATTENDU QUE la Ville de Magog souhaite un engagement ferme de la Régie et des municipalités membres concernant certains points soulevés dans le contenu d'une future entente;

ATTENDU QUE la Ville de Magog s'engage à tenir une séance extraordinaire pour donner son appui par résolution aux règlements d'emprunt 2021-001 et 2021-002 de la Régie dès que l'ensemble des municipalités membres auront donné leur accord par résolution aux principes exposés plus bas;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la Régie ont confirmé, à l'unanimité des membres présents le 10 mars 2021, par la résolution 2021-3154, qu'ils acceptaient de revoir l'entente avec ces principes et d'en faire la recommandation à leurs conseils municipaux respectifs;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

QUE la municipalité du Canton de Hatley consent à ce que les termes d'une nouvelle entente de la Régie puisse intégrer les points suivants demandés par la Ville de Magog pour y adhérer :

- Le vote à la double majorité (voix et tonnage) ;
- La création de deux (2) postes de vice-présidence, l'un occupé par un représentant élu de la Ville de Magog, l'autre occupé par un représentant élu de la Ville de Coaticook ;
- La création d'un comité exécutif d'au moins 3 membres, comprenant les deux vice-présidences ;
- La possibilité pour Magog de se soustraire de l'obligation de faire partie du service de traitement des boues de fosses septiques, dans la mesure où Magog procède à même ses propres infrastructures et n'exercera pas en concurrence à la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.17

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - ENTRETIEN

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 130 443 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ ET RÉSOLU

D'INFORMER le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet entretien des routes locales.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.18

NOMINATION DE LA PATROUILLE NAUTIQUE

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité du Canton de Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Massawippi;

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques, Mélodie Dugrenier, Jérémie Desautels, Paige Lavoie, Félix-Antoine Voyer, Anthony Jolin et Jérémie Foucher-Lemay, sont embauchés, pour la saison 2021, pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Massawippi;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
 - Règlement sur les petits bâtiments
 - Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance
 - Règlement sur les bouées privées
 - Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ ET RÉSOLU

QUE les patrouilleurs nautiques, Mélodie Dugrenier, Jérémie Desautels, Paige Lavoie, Félix-Antoine Voyer, Anthony Jolin et Jérémie Foucher-Lemay, soient nommés inspecteurs municipaux aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.19

PIIA – 61, RUE DES MÉANDRES – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 61, rue des Méandres, lot 6 400 277;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13 et recommande au conseil d'accepter le projet;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction situé au 61, rue des Méandres, lot 6 400 277.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.20

PIIA – 36, CHEMIN DE L'AUBERGE – BÂTIMENT ACCESSOIRE

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire a été déposée pour la propriété située au 36, rue de l'Auberge, lot 4 029 806;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande au conseil d'accepter le projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'un bâtiment accessoire situé au 36, rue de l'Auberge, lot 4 029 806.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.21

PIIA – 129, RUE DES MÉANDRES – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 129, rue des Méandres, lot 4 775 203;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13 et recommande au conseil d'accepter le projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale située au 129, rue des Méandres, lot 4 775 203.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.22

ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE 2021

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide pour la saison estivale 2021 :

Somavrac inc.	19 200,50 \$ plus taxes
Les Entreprises Bourget inc.	15 944,50 \$ plus taxes

ATTENDU QUE les soumissions sont conformes au devis;

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

D'ATTRIBUER le contrat de la fourniture et l'épandage du calcium liquide pour l'été 2021 à Les Entreprises Bourget inc. pour 15 944,50 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.23

ABAT-POUSSIÈRE FLOCONS 2021

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de prix pour la fourniture de 15 ballots de 1000 kg de chlorure de calcium en flocons pour la saison estivale 2021 :

Somavrac inc.	585 \$ plus taxes par sac de 1000 kg
Sel Warwick	555 \$ plus taxes par sac de 1000 kg

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de Sel Warwick à 555 \$ plus taxes par sac de 1000 kg.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.24

REMBOURSEMENTS APPLICABLES AU CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE le mandat d'organiser et de gérer le camp de jour 2021 a été donné à La zone Youhou! du Groupe Domisa par la résolution 21-02-01.11;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite soutenir les familles du Canton de Hatley qui vont inscrire leur enfant au camp de jour 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ ET RÉSOLU

D'AUTORISER le remboursement, aux résidents du Canton de Hatley, de 30 \$ par enfant par semaine pour l'inscription au camp de jour 2021;

D'AUTORISER ce remboursement après la fin du camp de jour 2021 et sur présentation du reçu officiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.25

OFFRE D'ACHAT LOT 4 030 145

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du lot 4 030 145, en forme de rue projetée, mais non réalisée, dans le secteur du chemin Hatley Acres et de l'avenue Allatt;

ATTENDU l'offre d'achat pour le lot 4 030 145 provenant du propriétaire du lot contigu 4 029 409;

ATTENDU une offre d'achat précédente pour ce même lot 4 030 145, datant de mars 2020, provenant du propriétaire du lot contigu 4 029 408, à laquelle la municipalité avait répondu par la négative;

ATTENDU QUE ce lot pourrait encore être affecté à l'utilité publique, au sens de l'article 916 du Code civil;

ATTENDU QUE ce lot sert présentement de bande végétale naturelle, un usage bénéfique pour les résidents et l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité ne voit pas présentement d'intérêt public à céder ce lot aux propriétaires ayant des lots contigus;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

DE REFUSER l'offre d'achat pour le lot 4 030 145.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.26

DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE - 4745 CHEMIN CAPELTON

ATTENDU la demande de changement de zonage pour les lots 6 312 244 et 6 292 846, au 4745 chemin de Capelton;

ATTENDU QUE cette demande a été formulée par le propriétaire sous forme de présentation au conseil municipal, tenue par visioconférence le 9 mars 2021;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le changement de zonage consisterait à créer une nouvelle zone résidentiel-touristique afin de notamment permettre la construction de minimaisons;

ATTENDU QUE le changement de zonage demandé ne correspond pas à la vision de développement de la Municipalité pour ce secteur;

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

DE REFUSER le changement de zonage demandé par le propriétaire du 4745 chemin de Capelton, lots 6 312 244 et 6 292 846.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.27

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	40 458.50 \$
Chèques fournisseurs 202100173 à 202100294	237 056.95 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 13 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-04-12.28

CORRESPONDANCE

- Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec
- Demande d'appui pour la campagne vers des collectivités durables du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
- Requêtes de citoyens concernant l'accès à internet haute vitesse dans certains secteurs de la municipalité

21-04-12.29

DIVERS

21-04-12.30

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Clowery propose la clôture de la séance à 20 h 01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale